



LES ACTIONS CONCERTÉES

cofinancées par MGEN et le ministère de l'Éducation nationale

Les bénéficiaires

- Agents et leurs ayants droit, adhérents ou non à MGEN
- Aides financières pour les actifs ou retraités en situation de handicap ou de dépendance

Les prestations

- Des aides pour les actifs en arrêt de travail ayant besoin d'une aide à domicile
- Des prestations particulières pour l'achat de matériel spécialisé (appareillages, fauteuils roulants, aménagement du logement ou du véhicule), après intervention des dispositifs publics
- Des réservations de places de crèches adaptées ou structures pour personnes en situation de handicap, d'EHPAD pour personnes en situation de dépendance
- L'organisation de séjours de vacances pour personnes en situation de handicap (de 6 à 60 ans)
- Des réseaux prévention aide et suivi (PAS) pour agir en faveur de la prévention des risques professionnels :
 - + des espaces d'accueil et d'écoute : entretien confidentiel et gratuit avec un psychologue sur rendez-vous ou par téléphone (0805 500 005)
 - + des actions individuelles ou collectives. Exemples : troubles musculo-squelettiques, voix, santé au travail...
- D'autres partenariats avec MGEN peuvent être mis en place localement relatifs à la santé, avec les structures et établissements de MGEN

Pour en savoir plus, contactez votre section départementale MGEN et voir contact n°13.

LES CONTACTS

PRESTATIONS INTERMINISTÉRIELLES

1 - **CHÈQUES VACANCES** :
www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
 Tél. : 0 806 80 20 15
 (Service gratuit + prix d'appel).

2 - **MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE** :
www.fonction-publique.gouv.fr

3 - **SITES INTERNET ET BUREAUX D'ACTION SOCIALE ACADÉMIQUES**

4 - **SERVICE SOCIAL DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE** :
 Rectorat ou direction des services départementaux de l'Éducation nationale (Cf. sites Internet).

5 - **CESU (Chèque emploi service universel)** :
www.cesu-fonctionpublique.fr
 Tél. : 0 820 00 23 78
 (Service 0,12 €/min + prix d'appel)

6 - **SRIAS (Sections régionales interministérielles d'action sociale)** :
www.fonction-publique.gouv.fr

7 - **AIP (Aide à l'installation des personnels de l'État)** :
www.aip-fonctionpublique.fr

8 - **CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (CARSAT)** :
www.lassuranceretraite.fr

PRESTATIONS MINISTÉRIELLES

9 - **ASSOCIATION LES FAUVETTES** :
www.les-fauvettes.fr

10 - **LES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE MGEN** :
 Tél. : 3676 - www.mgen.fr ou dans chaque section départementale.

11 - **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE GUIDE DE L'ACTION SOCIALE** :
www.education.gouv.fr

12 - **ASIA (Action sociale d'initiative académique)** :
 Sites et bureaux d'action sociale académiques.

13 - **ACCORD CADRE MEN/MGEN DU 20/02/2014**
 Cet accord traite des actions concertées (participation au financement d'équipements spéciaux, des interventions des techniciennes d'intervention sociale et familiale, ...) :
www.education.gouv.fr
 ou votre section départementale MGEN

Pour en savoir plus



Contactez-nous au

3676

Service gratuit + prix appel



Consultez notre site Internet

mgen.fr



Venez nous rencontrer dans votre **section départementale**



LES REPÈRES DE L'ACTION SOCIALE

mgen

Vos modalités d'accompagnement

L'ACTION SOCIALE DES AGENTS ACTIFS ET RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LES REPÈRES
DE L'ACTION
SOCIALE

L'ACTION SOCIALE

L'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires précise que « l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. »

L'action sociale interministérielle est conduite par la direction de la Fonction publique et débattue dans le cadre du Comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État (CIAS) et de ses sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS).

L'action sociale ministérielle repose essentiellement, au ministère de l'Éducation nationale, sur les dispositifs d'actions sociales d'initiatives académiques (ASIA), variable selon les académies et les besoins de chaque territoire, tout en répondant aux objectifs nationaux.

Le service social des personnels : les assistant-e-s sociaux-ales implanté-e-s dans tous les départements ont un rôle d'écoute, d'information et d'orientation, et d'aide lors de difficultés professionnelles personnelles et/ou financières. Leur déontologie garantit la confidentialité des entretiens (voir leurs coordonnées sur les sites de chaque académie). (contact n° 3).

Les instances ministérielles sont la Commission nationale d'action sociale (CNAS), les Commissions académiques d'action sociale (CAAS) et les Commissions départementales d'action sociale (CDAS). MGEN siège dans ces instances.

LES BÉNÉFICIAIRES

- Les agents de l'Éducation nationale rémunérés sur le budget de l'État, stagiaires, titulaires en position d'activité ou à la retraite (selon prestations)
- Les agents non titulaires de l'État en contrat de droit public rémunérés sur le budget de l'État (condition de durée de contrats selon les prestations)
- Les veuf-ves d'agents décédés et leurs orphelins à charge
- Certains maîtres contractuels ou agréés exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat

LES RÉPONSES À VOS BESOINS

LES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE							
	Les séjours vacances éducatifs et linguistiques	Le logement	La restauration	Les crèches et gardes d'enfants	Le handicap et la santé	L'aide à la scolarité et aux études	Les aides et prêts sociaux
PRESTATIONS INTERMINISTÉRIELLES (PIM)	<ul style="list-style-type: none"> - Chèques vacances Contact n° 1 - Subventions pour séjours : <ul style="list-style-type: none"> • En centre de vacances et de loisirs • Centres familiaux et gîtes • Éducatifs et linguistiques - Activités de loisirs (théâtre, visites, ...) Contacts n° 2, 3 et 4 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'installation des personnels de l'État Contact n° 7 - Aide au maintien à domicile des retraités Contact n° 8 - Réservation de logement Contacts n° 2, 3 et 4 	<ul style="list-style-type: none"> - Prestation de restauration pour les rémunérations inférieures à l'indice brut 559 - Participation au prix des repas dans les restaurants administratifs sous forme de subvention aux gestionnaires Contacts n° 2, 3 et 4 	<ul style="list-style-type: none"> - Chèque emploi service universel garde d'enfant(s) Contact n° 5 - Réservation de places en crèches (SRIAS) Contacts n° 2, 3 et 4 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide aux parents pour effectuer un séjour en maison de repos avec leurs enfants - Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans - Allocation spéciale pour études pour jeunes handicapés ou malades de 20 à 27 ans - Participation aux frais de séjour en centres de vacances spécialisés Contacts n° 2, 3 et 4 - Actions santé au travail Contact n° 6 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux frais de séjours linguistiques (enfants -18 ans) - Participation aux frais de séjours éducatifs Contacts n° 2, 3 et 4 	
DISPOSITIFS ET PRESTATIONS MINISTÉRIELLES (PM) ET ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADEMIQUE (ASIA)	<ul style="list-style-type: none"> - Aide aux séjours en familles des enfants (ASIA selon les académies) Contact n° 3 - Aide au BAFA (ASIA selon les académies) Contact n° 3 - Organisation de séjours vacances : association Les Fauvettes Contact n° 9 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'installation ou suite à une mutation (ASIA selon les académies) Contact n° 3 		<ul style="list-style-type: none"> - Aide selon les académies Contact n° 3 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions santé au travail - Voir actions concertées entre le ministère et MGEN (aides pour personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie) Contact n° 12 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide financière aux études (ASIA selon les académies) Contact n° 3 	<ul style="list-style-type: none"> - Secours exceptionnel non remboursable et prêt social avec entretien préalable avec un-e assistant-e social-e Contact n° 4 - Conseils budgétaires (ASIA selon les académies) - Conseils juridiques (ASIA selon les académies) Contact n° 3

Pour ses adhérents, MGEN propose des prestations complémentaires : orphelinat, dépendance, handicap, séjours de vacances adaptées, aides et prêts sociaux exceptionnels, compléments de revenus en cas d'arrêt de travail, capital décès... (sous conditions). **Contact 10**